

COMMUNE DE L'ANSE-BERTRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille quatorze, le lundi 22 Décembre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de l'ANSE-BERTRAND s'est réuni à la salle de délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Edouard DELTA, Maire, suite à la **convocation** adressée le Mardi 16 Décembre 2014.

Etaient présents : Edouard DELTA, Martine DIDIER, Rony BERAL, Caroll LAUG, Hubert REINE, Sabrina ITHANY, Jacky DAULCLE, Anne-Marie DOLLIN, Georges BELIA, Denis CORNEILLE, Martial VENT, Ubald REINE, Marie-Laure MOESTUS, Christian TEL, Adélaïde MOYSAN, Florence DANINTHE-ASTHAN, Laurine BOLMIN, Alfred DONA-ERIE, Maryse CELESTE, Emmanuel VELIN .

Etaient représentées : Marianne TEL, Chantal HIPPON, Sabine BORDJAH.

Etaient absents: Adées BELLET, Rébecca CYPRIEN, Sylvère ENODIG, Claudy MOVREL-VILOIN.

Secrétaire de séance : Jacky DAULCLE.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Représentées : 03

Absents : 04

Délibération n° 09 : Rectification d'une erreur matérielle :

Délibération N° 9 du 26 juin 2014 : Vote du taux des impôts directs locaux.

Lors du vote du taux des impôts directs locaux (délibération n° 9 du 26 juin 2014), le taux de la taxe foncière bâtie pour 2014 était fixé à 38,12 %, mais une erreur matérielle s'est glissée, lors de la mise en page et le taux porté sur la délibération était de 38,15 %.

Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à rectifier cette erreur.

En effet, le taux corrigé est le suivant :

Désignation	Taux
TH	25, 15 %
TFB	38, 12 %
TFNB	119, 02 %

Le conseil municipal
à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Maire à rectifier le taux de la taxe sur le foncier bâti tel qu'indiqué ci-dessus.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces de ce dossier.

Affichée le,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Sous-Préfet de Pointe-A-Pitre.



Edouard DELTA